

ANNEXE 7

Article de *La Nouvelle République* du 1^{er} février
2018

Chémery : la déviation qui fâche

Publié le 01/02/2018 à 04:56 / Mis à jour le 01/02/2018 à 11:26



TRANSPORTS - CHÉMERY



La traversée du centre-bourg de Chémery est parfois délicate.

© Photo archives NR

Opposée au projet de déviation, l'association "Chémery sans détour" a écrit au président du conseil départemental de Loir-et-Cher.

L'association « Chémery sans détour », hostile au projet de déviation routière porté par le conseil départemental, vient d'envoyer une **lettre ouverte** à son président Nicolas Perruchot afin de réitérer sa position.

Elle conteste en particulier l'argument de la sécurité mis en avant lors de la **récente présentation publique du dossier** et affirme que la véritable motivation est de dévier toute la circulation des poids lourds sur la RD 956 (Contres-Chémery-A 85) afin de réserver la RD 675 (Contres Noyers-sur-Cher) à la circulation automobile à destination du zoo de Beauval.

Pour l'association, ce choix conduirait à aggraver l'accidentologie sur la RD 956. Il **porterait atteinte** aux activités commerciales et touristiques du bourg de Chémery et dissuaderait l'installation de futurs habitants, compromettant du même coup le maintien des services publics. Le tracé de la déviation tel qu'il est proposé créerait un barrage entre le bourg et les zones naturelles environnantes. Son profil assorti de créneaux de dépassement générerait nuisances sonores et pollution.

« Chémery sans détours » **préconise plutôt l'installation dans le bourg de dispositifs destinés à dissuader les transporteurs** : « ralentisseurs, chicanes, circulation alternée, feux tricolores, vitesse limitée à 30 km/h, radars ». Et suggère de donner la priorité aux équipements qui attireraient ces mêmes transporteurs sur d'autres axes : déviation de Cormery, achèvement de la déviation de Contres, déviation de Mur-de-Sologne. « Une fois ces projets menés à bien, le village pourrait retrouver sécurité et qualité de vie ».



>> La lettre ouverte est accessible dans son intégralité en cliquant sur le lien ci-dessous :



"Chémery sans détour" : lettre ouverte au président du conseil départemental

repères

Concertation publique en cours

- > La concertation publique préalable au projet de déviation de Chémery est ouverte jusqu'au vendredi 2 mars.
- > Le dossier est consultable à l'Hôtel du département à Blois, ainsi qu'en mairie de Chémery et sur le site Internet du conseil départemental.
- > Il est possible de faire connaître ses observations soit sur les registres ouverts à cet effet, soit par courrier (Hôtel du Département, direction des routes, 41020 Blois Cedex) soit sur l'espace dédié à cet effet sur le site Internet.
- > Un bilan sera établi à l'issue de la période de concertation afin de valider ou faire évoluer le projet.